

Stratégie d'Allocation Standard

Détails de l'allocation	
Intitulé de l'allocation	<i>Réponse aux besoins vitaux et appui aux moyens de subsistance des communautés affectées par l'escalade de la crise liées aux activités armées du M23 au Nord et Sud-Kivu.</i>
Type et cycle d'allocation	Première Allocation Standard 2024 - AS1 2024
Montant de l'allocation	USD 20 millions
Type d'urgence	Conflict-related Crisis
Sous-type d'urgence	Violence/Clashes
Date du déclenchement d'urgence (facultatif)	7 février 2024
Date du lancement de l'allocation	26 avril 2024
Date limite de soumission de la ou des propositions	10 mai 2024
Section 1: Énoncé stratégique	
<p>La situation humanitaire en République Démocratique du Congo (RDC) atteint des niveaux alarmants dans le Nord et le Sud-Kivu depuis la prise de contrôle de la ville de Saké par le groupe armé M23, aux abords de Goma en mi-février 2024, et aux vues des lacunes prévisibles liées au désengagement de la MONUSCO. Dans ces circonstances, assurer une réponse multisectorielle en eau, hygiène/santé/nutrition et sécuritaire alimentaire/violence basée sur le genre (VBG), et renforcer la protection et la résilience de la population affectée (déplacés et communautés hôtes) à travers un appui aux moyens de subsistance revêt un caractère essentiel.</p> <p>En fournissant un paquet multi-sectoriel mentionnée plus bas, la présente allocation complète la réponse financée par le CERF <i>Under-Funded Emergency</i> (UFE) qui se concentre davantage sur la logistique nécessaire à l'accès humanitaire, la gestion des sites de déplacés ainsi que la fourniture d'abris et des biens non alimentaires.</p> <p>En accord avec la vision du Coordonnateur Humanitaire (CH) pour le Fonds Humanitaire en RDC (FH RDC) pour 2024, cette allocation vise à intégrer la protection et la réponse aux VBG dans tous les domaines d'intervention et à veiller à ce que les plus vulnérables (en particulier, survivants de VBG et personnes en situation d'handicap) soient prioritaires. De même, l'allocation participe à l'effort de localisation du Fonds, en finançant directement des acteurs locaux. Enfin, elle se caractérise par la promotion de solutions innovantes et une approche de moyens de subsistance.</p>	
Section 2: Contexte humanitaire	
<p>Dans le Nord-Kivu, les positions des belligérants sur les lignes de front se rapprochent de Saké et poussent les populations vers la ville de Goma et les territoires du Sud Kivu (Kalehe). Selon les derniers chiffres officiels, au 31 mars 2024, environ 2,67 millions de personnes sont déplacées au Nord-Kivu, dont environ 600 000 vers Goma et ses alentours. Dans le Sud-Kivu, le nombre d'incidents sécuritaires est en recrudescence depuis janvier 2024 dans les Hauts-Plateaux et Moyens-Plateaux de Fizi, Mwenga, Uvira restreignant l'espace humanitaire. Selon les données de la Commission Mouvement de Populations (CMP), au 31 mars 2024, le nombre de personnes déplacées internes (PDI) hébergées dans les deux provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu est estimé à plus de 4,57 millions de personnes¹. Les PDI et les communautés d'accueil, dont environ 1 million personnes sont ciblées par cette allocation, font face à de graves risques de protection et d'insécurité alimentaire et n'ont pas accès à l'eau potable et seulement de façon très limitée aux structures de santé dans un contexte marqué par le doublement des cas de choléra dans la zone de santé de Minova, (Sud-Kivu) entre février et mars 2024. La dégradation de la situation a entraîné une exposition accrue des civils aux violences (y compris VBG), poussant les populations à recourir à des mécanismes d'adaptation nuisibles qui exacerbent les risques en matière de protection.</p>	
Section 3. Priorités de l'allocation	
<p>3.1 Aperçu:</p> <p>La présente allocation du FH RDC de 20 millions de dollars américains se concentre sur les mêmes territoires (admin 2) que l'allocation CERF UFE 2024, à savoir, Goma, Rutshuru, Beni, Nyragongo et Walikale (Nord-Kivu), Kalehe, Fizi et Uvira</p>	

¹ Tableau de Bord – République démocratique du Congo : Personnes déplacées internes et retournées (mars 2024), OCHA, 16 avril 2024

(Sud-Kivu). Cette allocation s’adresse à l’ensemble des partenaires éligibles au FH RDC, y compris les ONG locales, nationales et internationales et les agences des Nations Unies. En ligne avec la vision du Coordonnateur Humanitaire, cette allocation contribuera aux priorités suivantes.

- 1- l’appui aux moyens de subsistance pour renforcer la résilience des populations affectées ;
- 2- un paquet multisectoriel « *life-saving* », visant à soutenir les besoins vitaux des populations affectées dans les sites de PDI et en dehors des sites, tout en assurant la coordination avec les interventions CERF UFE concernant la logistique, la coordination/gestion des camps de PDI et la fourniture d’abris d’urgence ;
- 3- la protection intégrée aux activités des priorités 1 et 2 en particulier les aspects relatifs à la prise en charge et à la prévention des VBG ainsi que la protection communautaire.

Les aspects de protection générale à base communautaire ainsi que la protection des droits pour la terre (LTP) et la prévention et prise en charge de cas de VBG demeurent transversales et toucheront les deux premiers piliers d’intervention (« *life saving* », résilience) avec une coordination parmi les partenaires de protection (inclus les *Areas of responsibilities*) et les partenaires Eau, Hygiène et Assainissement, Santé, Nutrition et Sécurité alimentaire (SECAL).

A noter : Les enveloppes par cluster et les zones de santé sont indiqués dans l’Annexe A de ce document.

Les enveloppes indiquées ci- dessous ne sont que des estimations identifiées sur la base des contributions de chaque cluster pour chaque priorité de cette allocation. Elles sont donc uniquement indicatives et servent d’orientation pour s’assurer que les projets sélectionnés couvrent les trois grandes piliers.

Priorités	Activités prioritaires	Enveloppes estimées²	Zones géographiques³	Populations ciblées
1) Appuyer les moyens de subsistance des populations affectées dans et en dehors des sites, y compris pour les enfants et les adolescents	<ol style="list-style-type: none"> 1. Distribution d'aliments pour préserver les semences 2. Promotion d'activités génératrices de revenus 3. Stimulation de la production agricole d'urgence dans le cadre d'alignement avec le calendrier agricole pour maximiser l'impact sur les populations 4. Formation professionnelle des femmes et filles selon leurs besoins propres et ceux de la communauté 5. Formation en transformation des produits ; formation en fabrication de foyer amélioré et charbon écologique issus de résidus ménagers et agricoles riche en carbone transforme 6. Formation professionnelle en électricité et énergie solaire, et dotation de kit de démarrage et/ou transferts monétaires 7. Organisation de cours de récupération et réintégration à l'école, formation des 	USD 4 millions [inclus 50% de l’enveloppe SECAL ; 50% de l’enveloppe Education ; environ 33% de l’enveloppe VBG et Protection]	Goma, Rutshuru, Beni, Nyragongo et Walikale (Nord-Kivu), Kalehe, Fizi et Uvira (Sud-Kivu).	200 000

² Les enveloppes pour chaque priorité/pilier sont des estimations basées sur les activités proposées par chaque cluster et contribuent à atteindre les objectifs prioritaires de cette allocation. Pour vérifier les enveloppes en USD par cluster, veuillez-vous référer à l’Annexe A de ce document.

³ Les zones ciblées au niveau Admin 3 (zones de santé) sont décrites par groupe dans l’Annexe A de la présente stratégie.

	<p><i>enseignants, éducation par la radio, appui psychosocial</i></p> <p>8. <i>Intégration des enfants déplacés dans les écoles fonctionnelles proches des sites ou des familles hôtes</i></p>			
<p>2) <i>Paquet multisectoriel life saving pour assurer de l'eau potable, des éléments nutritionnels et la distribution des vivres ainsi que l'accès aux services de santé de base dans et en dehors des camps</i></p>	<p>9. <i>Assistance alimentaire d'urgence (différentes modalités seront à considérer selon les analyses de marché et la capacité de Post Distribution Monitoring (PDM) - foires ; distributions monétaires et coupons)</i></p> <p>10. <i>Multisectoriel/Transferts monétaires à usage multiples d'urgence (TMUM/MPC)</i></p> <p>11. <i>Amélioration de l'accès à l'eau et aux services d'assainissement dans les sites et autres zones affectées</i></p> <p>12. <i>Renforcement des bonnes pratiques d'hygiène et lutte contre l'épidémie de choléra dans les sites et dans les communautés hôtes</i></p> <p>13. <i>Prise en charge malnutrition aiguë sévère chez les enfants de moins de 5 ans (7 000 PDI, 13 000 communautés hôtes)</i></p> <p>14. <i>Achat d'intrants nutritionnels pour le traitement de la MAS (PlumpyNut, laits thérapeutiques et médicaments) pour constituer des stocks d'urgence</i></p> <p>15. <i>Réalisation des cliniques mobiles intégrées pour fournir des soins de santé d'urgence et équipement mineur des structures de santé détruites par le conflit</i></p> <p>16. <i>Activités d'atténuation : Renforcement de la surveillance intégrée des maladies (détection précoce)</i></p>	<p>USD 12.5 millions <i>[inclus 50% de l'enveloppe SECAL et 100% des enveloppes EHA, Nutrition, Santé et TMUM/MPC]</i></p>	<p><i>Goma, Rutshuru, Beni, Nyragongo et Walikale (Nord-Kivu), Kalehe, Fizi et Uvira (Sud-Kivu)⁴</i></p>	<p>680 500</p>

⁴ La cible pour ce pilier correspond à celle la cible du cluster sante, qui est la plus élevée parmi les activités priorisées par les clusters concernées par le paquet « life-saving » dans cette allocation.

<p>3) Assurer la protection, en intégrant les aspects relatifs à la prise en charge et à la prévention des VBG ainsi que la protection communautaire et les activités de protection du deuxième pilier</p>	<p>17. Identification, mise en place et renforcement des mécanismes de protection communautaires, notamment pour identifier, prévenir, atténuer et répondre aux violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme ; création ou soutien de réseaux communautaires de protection</p> <p>18. Fourniture d'une aide vitale aux personnes ayant des besoins spécifiques, aux survivants de la violence (y compris la violence fondée sur le genre), de l'exploitation et des abus. Cela comprend le renforcement des programmes de soutien psychosocial (PSS) et des services de santé mentale et de soutien psychosocial non spécialisés (MHPSS) pour les personnes, les familles et les communautés qui ont été exposées aux conflits et aux déplacements</p> <p>19. La gestion des cas de VBG, le soutien psychosocial d'urgence, la mise en place des espaces sûrs pour les femmes et les filles, l'offre des services mobile à travers les cliniques mobiles, la prise en charge médicale en lien avec le Cluster Santé</p> <p>20. Mise en place et appui aux coordinations territoriales VBG dans les zones de retrait de la MONUSCO ; Organisation d'évaluations</p>	<p>USD 3.5 millions [inclus environ 66% enveloppes VBG et Protection, 50% Education et 100% LTP]</p>	<p>Goma, Rutshuru, Beni, Nyragongo et Walikale (Nord-Kivu), Kalehe, Fizi et Uvira (Sud-Kivu).</p>	<p>265 000 (Nord-Kivu) ; 407 000 (Sud-Kivu) et 350 000 dans les familles d'accueil</p>
--	---	---	---	--

	<p><i>périodiques de risques de VBG dans les zones hotspots ou de retrait de la MONUSCO</i></p> <p><i>21. Un accompagnement d'urgence pour l'accès sécurisé des PDI au logement, à la terre et à la propriété afin de réduire l'impact des risques d'expulsion à travers le plaidoyer et les services de soutien technique de diligence raisonnable.</i></p>			
Total		USD 20 millions		1 000 000
Section 4.1 Complémentarité avec le CERF				
<p>Globalement, cette Allocation Standard FH RDC est en ligne avec l'allocation du CERF UFE 2024. Elle complète et se complémente avec les activités financées par le CERF dans les mêmes territoires dans les deux provinces. Alors que le CERF se concentre sur l'accès et la logistique dans le Sud-Kivu ainsi que sur la gestion des camps, la sécurité et la fourniture d'abris et de biens non alimentaires pour les nouvelles familles de personnes déplacées internes dans le Sud-Kivu et le Nord-Kivu, le Fonds humanitaire intervient avec une réponse multisectorielle dans les secteurs EHA, Santé/Nutrition et Sécurité alimentaire (à travers un paquet multi-sectoriel) ainsi que avec des activités d'éducation en situation d'urgence coordonnées avec les activités de protection de l'enfance du projet UNICEF du CERF UFE.</p> <p>De plus, le FH propose d'incorporer le principe de protection transversal pour garantir que toutes les personnes ciblées par la VBG (survivantes et victimes) et les communautés déplacées et hôtes soient considérées soit dans les projets FH et dans les projets CERF UFE : cette allocation complète donc les efforts du CERF, ouvrant la voie à la fourniture de services <i>life saving</i> dans un environnement sûr au sein de camps gérés correctement.</p> <p>Comme pour le CERF UFE, cette stratégie vise également à renforcer la résilience des personnes touchées par le conflit à l'Est du pays : le FH distingue sa réponse humanitaire en mettant en place des activités de subsistance à moyen terme, visant à offrir espoir et emplois aux personnes déplacées affectées par le biais de partenariat avec ses partenaires locaux et nationaux.</p>				
Section 4.2 Autres complémentarités				
<p>Cette allocation a aussi pour but de renforcer avec une réponse plus ample et multi-sectorielle le premier effort mené par le FH à travers l'Allocation de Réserve de USD 3.5 millions allouée au début de mois de février dans deux extensions de sites de déplacés autour de Goma. De plus, les projets de cette allocation donneront suite aux activités financées par la troisième Allocation de Réserve 2023 de USD 10 millions dans les territoires de Rutshuru, Masisi (Nord-Kivu) et Fizi (Sud-Kivu), et qui terminent à juin 2024.</p>				
Section 5. Critères de sélection des projets				
<p><i>Les critères qui seront utilisés pour la valuation et la sélection des projets sont les suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Alignement entre la présente stratégie d'allocation et le Plan de Réponse Humanitaire (HRP) 2024 de la RDC en lien avec les objectifs sectoriels. 				

- Positionnement sur un ou plusieurs des territoires et/ou zones de santé prioritaires et alignement avec les activités prioritaires définies par les clusters et consultation avec les clusters pour des directives spécifiques au projet ainsi que les Médecins Chefs de Zones (MCZ) concernés pour éviter de proposer un projet dans les aires de santé déjà couvertes ;
- Approche multisectorielle qui s'appuie sur une analyse de contexte, des risques de protection transversale (ne pas nuire), à l'échelle d'une zone de santé. Toute proposition mono-sectorielle devra démontrer une stratégie d'intégration solide avec d'autres projets multisectoriels dans le même lieu ciblé.
- Pour les projets de la santé, de la sécurité alimentaire et de l'éducation : collaboration avec les structures étatiques afin de garantir la durabilité des réponses. Concernant spécifiquement l'éducation, il est crucial de vérifier que les sous-divisions de l'EPST fonctionnent correctement dans les zones ciblées.
- Promotion de solutions durables et d'approches innovantes en mettant l'accent sur l'adhésion et la résilience des communautés, notamment à travers le recrutement de la main d'œuvre locale, et l'implication des comités locaux de redevabilité au niveau de chaque secteur le plus tôt possible dans la phase de planification des projets.
- Articulation d'un plan clair autour de la faisabilité, des risques, des capacités d'accès et des mesures d'atténuation et une stratégie de sortie
- Bon rapport coût-efficacité dans les cas suivants (a) pour des activités et des résultats cohérents, le coût total est inférieur ; (b) le ratio coût/bénéficiaire est raisonnable ; et (c) la période de mise en œuvre proposée représente la meilleure utilisation possible des ressources à ce moment-là (*voir Annexe 15*) : les coûts unitaires doivent se conformer aux coûts standards validés par le cluster concerné pour chaque type d'activité. A résultats égaux, les projets avec des propositions de les plus coûts réalistes seront priorités.
- Programmation inclusive (les thématiques transversales seront examinées par des experts et devront se référer aux indications contenues dans la Note d'Orientation du FH RDC (*voir Annexe B*))
- Par rapport aux exigences de suivi et gestion des risques (*voir Annexes 8, 9 et 10*) : analyse du contexte et une évaluation récente et détaillée des besoins dans le lieu de mise en œuvre et de planifier et budgétiser les activités de suivi et évaluation du projet ; et d'identifier les risques ayant un impact programmatique et financier dans la zone ciblée et un plan des mesures d'atténuation spécifiquement liées aux activités proposées.

Section 6. Critères d'éligibilité

Le critère d'éligibilité à cette Allocation qui est basée sur un processus compétitif, sont le suivant :

- « **Due Diligence** » conforme aux nouvelles directives mondiales pour les Fonds de financement commun pour les pays et le Manuel Opérationnel 2023, et validée par le FH RDC
- Absence de litige en cours avec le FH RDC
- Bonne performance au niveau du FH RDC pour les projets précédents ; aucun remboursement en attente.
- Qualité des propositions de projets et expertise sectorielle et viabilité/solidité des propositions seront évaluées par des experts des clusters relevant aux projets soumis.
- Présence opérationnelle avérée et capacité à opérer directement dans une entité d'une province (territoires prioritaires), ceci pour atténuer les contraintes d'accès physique et sécuritaire rencontrées dans les provinces de l'Est de la RDC et capacité avérée de négociation d'accès
- Soumission **d'une seule proposition de projet** par partenaire pour cette allocation d'une **durée de 12 mois**, avec la possibilité de présenter des projets de 18 mois en cas de projets d'appui aux moyens de subsistance.
- Respect du plafond de subvention autorisé au partenaire suivant son niveau de risque, tel que défini dans les **modalités opérationnelles** du FH RDC (Veuillez consulter les modalités opérationnelles dans le nouveau Manuel Opérationnel 2024)

Section 7: Processus et calendrier

7.1 Processus d'élaboration de la Stratégie d'allocation

Sous la direction du CH, le FH RDC a développé ce document de stratégie d'allocation de façon participative, à travers des consultations avec différentes parties prenantes.

Le Coordonnateur humanitaire a indiqué son approche stratégique pour l'utilisation conjoint des financements CERF UFE et de cette allocation standard. Ensuite, les composants opérationnelles et les priorités per cluster ont été identifiées par le pôle de soutien (PDS), guidée par la coordinatrice humanitaire adjointe (CHA) et les autres entités de coordination dans le pays, inclus l'inter cluster national (ICN) et le coordination opérationnelle humanitaire provinciale

(COHP). Le Conseil Consultatif représentants des groupes des ONG internationales, nationales, des agences des Nations Unies avec l'inter cluster a été aussi consultee pour une compréhension commune de l'approche et des priorités,

7.2 Calendrier d'allocation

Flux de travail de l'Allocation Standard	Date de début	Date de fin	Entité responsable
Étape 1. Élaboration de la stratégie d'allocation [inclus jusqu'au consultations a tous niveaux]	07.03.2024	23.04.2024	OCHA/HFU/CH/CHA/CC/ICN/COHP
Étape 2. Approbation et lancement de l'allocation	23.04.2024	25.04.2024	CH, CH Adjointe, Conseil consultatif, OCHA/UFH
Étape 3. Soumission des projets	26.04.2024	10.05.2024	Partenaires
Étape 4. Vérification préalable par le FH RDC et partage avec les comités de revue	10.05.2024	15.05.2024	OCHA/UFH, comités de revue
Étape 5. Comités d'examen : revue stratégique et technique des projets t partage des commentaires sur OneGMS	15.05.2024	17.05.2024	OCHA/UFH, comités de revue, partenaires
Étape 6. Retour des partenaires via OneGMS	17.05.2024	22.05.2024	Partenaires
Étape 7. Approbation du budget et début de la mise en œuvre des projets	22.05.2024	24.05.2024	OCHA/UFH, Section CBPF
Étape 8. Déboursement	24.05.2024	04.06.2024	OCHA/UFH, CH, partenaires sélectionnés

Section 8: Contacts et plaintes de l'UFH

8.1 Contacts clés

Les parties prenantes peuvent à tout moment contacter les points focaux ci-après dans le cadre de cette allocation :

- Angelica Alhaique, alhaique@un.org - questions opérationnelles ;
- Bounena Sidi Mohamed, sidimohamedb@un.org -questions strategiques.
- Marina Flore Kouassi, kouassi28@un.org– appui finances ;

Durant la période de soumission des projets (étape 3), utiliser le **groupe Skype « FH RDC : SA1-2024-Support »**, activé pour cette Allocation Standard, pour tout appui technique, y compris par rapport à OneGMS, auprès du FH RDC et des clusters.

8.2 Mécanisme de plaintes et de retour d'information :

L'adresse électronique suivante **CBPF-DRC-request@un.org** et ce numéro de téléphone **☎ 08 18 90 00 39** (ligne verte) sont disponibles pour recevoir les plaintes et commentaires des parties prenantes qui estiment avoir été traitées de façon incorrecte ou injuste lors d'un des processus du FH RDC. Si le problème persiste, la partie prenante pourrait avoir recours au CH et/ou au Chef du Bureau OCHA qui prendront alors une décision sur l'action à prendre.

Les parties prenantes peuvent à tout moment contacter le FH RDC : **info-drchf@un.org**

Annexe A_FH RDC_ Activites prioritaires & Enveloppes par cluster_AS1_2024

Annexe B_FH RDC_Note d'orientation AAP PSEA VBG Genre Inclusion

Annexe C_FH RDC_Modalités opérationnelles – février 2024

Annexe 8. FH RDC Cadre des mesures de non-conformité

Annexe 9. FH RDC Note orientation sur fraude et mauvaise conduite financière

Annexe 10. FH RDC Note d'orientation sur l'inconduite sexuelle

Annexe 16. FH RDC Guide de préparation du budget

Les Nations Unies ne facturent pas de frais pour les processus du CBPF (y compris pour les examens et évaluations de l'éligibilité au financement, les candidatures, les sélections et les propositions, les examens stratégiques et techniques des partenaires, toutes les approbations, y compris les accords de subvention, les formations et les initiatives de renforcement des capacités, les dérogations, les certifications, etc.)